

ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE TIERS-LIEUX SUR SON TERRITOIRE

1 jour

720 € HT, Élu : tarif modulable
Déjeuner inclus

11 juin 2024

Foisonnement de définition, de typologie, de géographie, de modèle économique, comment appréhender le phénomène des tiers-lieux ? La notion de tiers-lieux connaît un succès grandissant depuis une quinzaine d'années. Derrière ce concept, on observe des réalités très différentes et une diversité de dynamiques, de lieux, de projets, d'acteurs, reflétant le caractère protéiforme du phénomène. On y vient pour se rassembler, travailler, télétravailler, entreprendre, créer, fabriquer ou apprendre. En Île-de-France, on dénombre plus de 1 000 tiers-lieux d'activité qui prennent la forme de bureaux mutualisés, d'espaces de coworking, de Fablabs, de lieux d'accompagnement à la création et au développement des entreprises (Incubateurs, pépinières), d'espaces artisanaux, etc. En quoi et comment ces espaces partagés permettent-ils de mutualiser outils et ressources, de stimuler les interactions sociales, de développer les rencontres ou de croiser les compétences ?

Cette formation vous permettra de comprendre les différents modèles et modes de fonctionnement des tiers-lieux. Elle mettra à votre disposition des outils et cas pratiques pour vous aider à accompagner au mieux leur déploiement sur votre territoire.

Public concerné

- Collectivités locales, administrations déconcentrées, établissements publics, chambres consulaires
- Élus, décideurs et collaborateurs.

Objectifs

Comprendre le concept de tiers-lieux, ses origines, ses typologies, son écosystème et les enjeux associés.

Acculturer et donner les clés aux collectivités pour mieux comprendre le fonctionnement d'un tiers-lieu, déterminer les leviers d'action favorable à l'émergence de projets de tiers-lieux sur leur territoire au service des citoyens et de la ville.

Compétences visées

À l'issue de cette formation vous aurez acquis les fondamentaux de la mise en place d'un projet de tiers-lieux (conception, fonctionnement, rôle de la collectivité dans sa mise en œuvre).

Outils pédagogiques

Cette formation s'appuiera sur les travaux de L'Institut Paris Region, du programme Tiers-lieux de la Métropole du Grand Paris et du consortium Île-de-France Tiers-Lieux, ainsi que sur des témoignages et retours d'expérience. Elle alternera transmission de savoirs théoriques, atelier pratique et visites apprenantes « La Tréso » et « Casaco » à Malakoff (92). Des outils d'intelligence collective seront mobilisés.

Coordination de la session : Carine CAMORS, socio-économiste à l'Institut Paris Region, Martin NIEDZIELA, chargé de mission à la Métropole du Grand Paris et Juliette CHOUPIN, chargée de projet au consortium Île-de-France Tiers-Lieux.

Niveau : Il n'y a aucun pré-requis.

Evaluation : l'évaluation des compétences et des acquis se fait en trois temps : une quinzaine de jours avant, en fin de session et deux mois après la formation. Un questionnaire est remis à chaque stagiaire.

Informations pratiques : Le nombre de participants est limité à 15 pour permettre les échanges et l'appropriation des concepts et méthodes. Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Lieu : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

Inscription

Merci de renvoyer (avant le 4 juin 2024) le bulletin complété et signé à l'adresse suivante : formations@institutparisregion.fr
Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation.

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes.

Information inscription : Béatrice Mercier - Tél. : 01 77 49 79 14

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOURNÉE DU 11 JUIN 2024

9 H 00 OUVERTURE ET TOUR DE TABLE

- **Brigitte GUIGOU**, responsable Formation, L'Institut Paris Region

DÉFINITION ET FONCTIONNEMENT D'UN TIERS-LIEU : ANCRAGE TERRITORIAL, UTILITÉ SOCIALE, GOUVERNANCE, MODÈLES ÉCONOMIQUES, ACTIVITÉS HYBRIDES, ETC.

- **Carine CAMORS**, socio-économiste, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

COMMENT FACILITER LA MISE EN PLACE D'UN TIERS-LIEU EN TANT QUE COLLECTIVITÉ ? POSTURE, MOYENS, LEVIERS...

- **Juliette CHOUPIN**, chargée de projet au consortium Ile-de-France Tiers-lieux

Questions/réponses

ÉTUDES DE CAS ET INITIATIVES INSPIRANTES SUR DIFFÉRENTS TERRITOIRES EN ÎLE-DE-FRANCE : URBAINS, RURAUX, PÉRI-URBAINS

- **Carine CAMORS** et **Martin NIEDZIELA**, chargé de mission à la Métropole du Grand Paris

Questions/réponses

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE TIERS-LIEUX : LE PROGRAMME DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- **Martin NIEDZIELA**

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES TIERS-LIEUX DANS LES TERRITOIRES

- **Carine CAMORS**, **Juliette CHOUPIN**

Questions/réponses

13 H 00 : DÉJEUNER EN COMMUN

VISITES APPRENANTES : « LA TRÉSO » ET « CASACO » À MALAKOFF (92)

- **Grégoire SIMONNET**, responsable des ateliers et co-directeur de La Tréso

LA TRÉSO, POURQUOI ET COMMENT ?

ATELIER PARTICIPATIF : QUELLE POSTURE ADOPTER EN TANT QUE COLLECTIVITÉ FACE AU SUJET TIERS-LIEUX ? COMMENT COOPÉREZ-VOUS SUR VOTRE TERRITOIRE ?

17 H 15 : SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

17 H 30 : FIN DE LA FORMATION



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

| | |
|--|--|
| Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14 | Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations |
|--|--|

| FORMATION | | |
|------------|------|-----------------|
| Intitulé : | | |
| Dates : | | |
| Tarif : | € HT | € TTC (TVA 20%) |

| PARTICIPANT | |
|-------------|----------|
| Nom : | Prénom : |
| Fonction : | |
| E-mail : | Tél. : |

| ENTREPRISE / ORGANISME | |
|------------------------|----------------|
| Raison sociale : | |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville : |
| Code NAF : | Numéro SIRET : |

| | |
|--|----------|
| Responsable du suivi de l'inscription | |
| Nom : | Prénom : |
| E-mail : | Tél. : |

| | |
|---------------------------------|----------|
| Responsable de formation | |
| Nom : | Prénom : |
| E-mail : | Tél. : |

| | |
|--|---------|
| Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur) | |
| Raison sociale : | |
| Dossier suivi par : | |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville : |
| E-mail : | Tél. : |

En signant ce bulletin,
j'accepte les conditions générales
de vente disponibles sur le site internet

Fait à _____
Le _____

| |
|---------------------|
| Signature et cachet |
|---------------------|

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

| | |
|--|--|
| Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14 | Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations |
|--|--|

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

| FORMATION | | | |
|------------|---|------|-----------------|
| Intitulé : | _____ | | |
| Dates : | _____ | | |
| Tarif : | <table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;">€ HT</td> <td style="text-align: center;">€ TTC (TVA 20%)</td> </tr> </table> | € HT | € TTC (TVA 20%) |
| € HT | € TTC (TVA 20%) | | |

| TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU | |
|--|--|
| Collectivités au-dessus de 50 000 habitants | 560 € HT pour 1 j., 800 € HT pour 1,5 j. et 860 € HT pour 2 j. |
| Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants | 490 € HT pour 1 j., 700 € HT pour 1,5 j. et 760 € HT pour 2 j. |
| Collectivités en-dessous de 10 000 habitants | 280 € HT pour 1 j., 400 € HT pour 1,5 j. et 460 € HT pour 2 j. |

| PARTICIPANT ÉLU * | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Nom : | Prénom : |
| Fonction ou délégation : | _____ |
| Élu(e) de la collectivité de | Date de début du mandat actuel |
| E-mail : | Tél. : |

*Toutes les rubriques « Participant » doivent être complétées obligatoirement

COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de : _____

Intitulé de la formation : _____

À la journée de formation organisée le(s) à L'Institut Paris Region.

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : _____

| | |
|---|---|
| Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75015 Paris | <input type="radio"/> chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region) |
| | <input type="radio"/> mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....) |

B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme « Mon compte élu » : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu » minimum 12 jours avant la date de la formation.

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet de la collectivité

Nombre de places limité

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE